

Accueil de loisirs les FILOUS Bulletin d'inscription VACANCES AOÛT 2025

Le tarif journalier par enfant est déterminé selon votre commune d'habitation

ET en fonction de votre Quotient Familial (a) de **Jun 2024** ou des revenus de votre foyer selon les avis d'imposition 2023 (b) :

Ce tarif comprend la journée d'activité de 8h à 18h30, le repas du midi et le goûter.

Les accueils avant 8h ou après 18h30 font l'objet d'une inscription complémentaire facturée au forfait de 1.10 € par accueil.

2€ de cotisation annuelle pour toute la famille sont à ajouter une fois à votre 1^{ère} inscription en 2025

I/ Votre commune fait partie de la Communauté de Communes Vexin Val de Seine ou a conventionné avec la CCVVS

a) Le tarif journalier par enfant est calculé en fonction de votre Quotient Familial mensuel de **Jun 2024** (QF).

Reporter ce montant sur la ligne QF/QR de la grille tarifaire 2024/25 pour connaître votre coût journalier par enfant. (*)

b) Si vous n'êtes pas allocataire CAF, le tarif journalier par enfant est calculé en fonction de votre Quotient de Ressources 2023 (QR).

Additionner les revenus imposables de votre foyer figurant sur les avis d'imposition 2023 (des revenus 2022) et diviser ce montant par 12 fois la somme des parts indiquées sur chaque avis. Reporter ce montant sur la ligne QF/QR de la grille tarifaire 2024/25 pour connaître votre coût journalier par enfant. (*)

(*) L'attestation CAF 06/2024 ou les avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022 sont à nous fournir impérativement avec le dossier 2024/25 complet avant la 1^{ère} inscription annuelle pour calculer et justifier votre tarif. A défaut de présentation de ces documents, le tarif maximum sera appliqué jusqu'à leur réception par nos services sans rétroactivité possible.

II/ Votre commune ne fait pas partie de la CCVVS ou n'est pas conventionnée avec la CCVVS :

2 tarifs « autres communes » par journée et par enfant selon votre QF/QR : 51,25 € si < à 999 € ou 53.35 € si ≥ à 999 €.

QF/QR 2024/25	< 448,99	449 à 713,99	714 à 998,99	999 à 1082,99	1083 à 1333,99	1334 et +	Pour le 3 ^e enfant et + (**)
CCVVS et communes partenaires	10,17 €	11,71 €	12,48 €	14,62 €	17,43 €	20,09 €	12,48 €
Autres communes	51,25 €			/	53,35 €		

(**) A noter : Le tarif « 3^{ème} enfant et + » ne pourra être appliqué que si vos 3 enfants ou plus sont inscrits sur les mêmes journées.

EN CAS DE 1^{ère} INSCRIPTION DEPUIS LE 01/09/2024, PENSEZ A JOINDRE VOS DOCUMENTS POUR JUSTIFIER VOTRE TARIF 2024/25

Nom/Prénom de l'enfant	Age de l'enfant	Session de Vacances Août 2025 du lundi 18 au vendredi 29 août 2025 - 10 jours	
		Inscriptions* accueil de loisirs de 8h00 à 18h30	Inscriptions* accueil étendu 7h30 - 8h00 / 18h30-19h00
lundi		18 août 2025	18h30-19h00*
mardi		19 août 2025	18h30-19h00*
mercredi		20 août 2025	18h30-19h00*
jeudi		21 août 2025	18h30-19h00*
vendredi		22 août 2025	18h30-19h00*
lundi		25 août 2025	18h30-19h00*
mardi		26 août 2025	18h30-19h00*
mercredi		27 août 2025	18h30-19h00*
jeudi		28 août 2025	18h30-19h00*
vendredi		29 août 2025	18h30-19h00*

* cocher les jours de présence

* l'heure d'émargement sur le cahier fera foi

Accueil de loisirs	Accueil étendu
Coefficient de ressources	forfait : 1,10 € par matin / 1,10 € par soir
tarif journalier :	nombre de matins _____ x1,10€
nombre de jours :	nombre de soirs _____ x1,10€
Total A	Total B _____

+ C* : Cotisation annuelle de 2 € par famille (Rayer C si cotisation déjà réglée)

TOTAL GENERAL (A + B + C*) : _____

Date / Nom - Prénom - Signature du responsable légal

Merci de nous retourner ce bulletin à l'adresse : LESFILOUS@ADAPTE95.ORG

Le paiement doit être fait à la réservation pour que votre demande d'inscription soit prise en compte.

Il vous est possible de payer les réservations à ADAPTE 95 par virement bancaire, chèques bancaires, chèques vacances ou chèques CESU.